

# PROCES VERBAL DE l'Assemblée Générale du 26 septembre 2009

## Membres du CD17 absents (A) ou excusés (E) :

## Club du CD 17 absent(A) ou excusés(E) :

Nieul S/Mer (A) Oléron (E) Rochefort (E)

## Invités : présent(P) absent(A) excusée(E)

Philippe Bouclet, Président FFTA (E)  
DDJS M. Hervé Guineaud (P)  
M. Chaigne, Président FFMJS (E)  
Conseil Général, Président de la Commission Sportive (A)  
Conseil Général, M. Villain Président de la Commission des Affaires Culturelles, Jeunesse et Sports (A)  
CDOS Président (A)  
La ligue (A) CTR Philippe Ortuno (E)  
Déborah Courpron (P)  
Le Floch Chantal (A)  
Vérificateurs aux comptes Jacquotte Grosjean (P)  
Yannick Tirateau (P)

---

## Ordre du jour

Selon convocation reçue.

---

## Accueil

---

La Présidente remercie les Présidents de Club pour leur présence importante ainsi que le représentant de la DDJS M. Hervé Guineaud.

La Présidente souhaite la bienvenue au nouveau club de L'Ile de Ré et remercie son Président pour son accueil à Saint Martin de Ré.

---

## DDJS : Présentation des aides aux associations

---

Hervé Guineaud informe les présents de la nouvelle appellation de la DDJS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Les missions restent les mêmes .

**Conseil** : En tant que conseil la DDJS veille au bon fonctionnement, à la vie démocratique au sein de l'association et apporte son aide à la réalisation des projets associatifs qui la font vivre et évoluer.

Concernant la création de nouvelle association, la DDJS aide à l'élaboration des statuts, règlement intérieur, etc.... sauf pour les subventions qui ne sont accordées que lorsque l'association est créée. Hervé Guineaud conseille pour la rédaction des statuts de ne pas être trop rigide et de laisser une liberté de fonctionnement. Le règlement intérieur précise le fonctionnement de l'association et permet une évolution en fonction des situations et des problèmes à régler car plus « maniable ».

La DDJS apporte son conseil notamment sur la manière de gérer les bénévoles et les salariés.

**Projets associatifs :** Toute association doit se donner un objectif (projet, cible) ensemble adhérents et dirigeants. Le projet doit être rédigé pour en garder la trace et avec le recul réfléchir à la concrétisation du projet. Il faut apporter une aide importante « à la personne » car le bénévole a besoin de valoriser ses connaissances et de se positionner.

Pour information : un président peut être rémunéré notamment pour les grosses associations qui organisent des compétitions au niveau mondial.

**Subventions** reliées au projet. Concernant le budget de l'action, il faut destiner un pourcentage pour le fonctionnement logique du projet.

En collaboration avec le CNDS la DDJS accorde des subventions, soutien la filière sport de haut niveau et l'emploi.

Le CNDS donne des directives au niveau national et depuis l'année dernière au niveau régional. Les priorités :

- les jeunes
- les publics en difficulté
- les handicapés
- le développement durable
- la formation
- la lutte contre les incivilités et le dopage

Les dossiers sont à déposer en début d'année (mars). Hervé Guineaud précise que le plancher des subventions est de 600 € mais devrait augmenter d'ici 2 ans et passer à 1 000 €.

A la réflexion, les subventions pourraient être accordées dans le cadre d'un travail en mutualisation avec un club « tête de réseau ». Par exemple mutualisation de l'emploi, prêt de matériel... avec 3 associations, dont une grosse et deux petites.

Hervé Guineaud précise que l'avenir pour les petites associations est la mutualisation tout en gardant son identité. Celle-ci doit être mise en œuvre avec les Présidents car changement dans l'organisation et dans les mentalités.

La Présidente observe qu'il faudra supprimer l'individualisme et se pose la question « qui peut être mutualisé » ? Le CD peut être porteur de projet comme « tête de réseau » payer les factures et assurer la répartition des achats par ex.

Hervé Guineaud indique que les besoins sont les mêmes pour une même activité. Il précise qu'il est souhaitable que ce soit le CD qui prenne la « tête de réseau ».

Dans l'avenir, la DDJS et le CNDS feront plus de contrôle sur l'utilisation des crédits. Ils réfléchissent déjà sur la « tête de réseau » et sur le seuil des subventions. La DDJS favorise l'émergence des nouveaux talents, fait des actions pour les hauts niveaux, l'élite senior et les pôles espoir : démarche local.

#### **Emploi :**

La DDJS souhaite un plan sport des association avec professionnalisation. Les clubs peuvent se rassembler en « groupement d'employeurs ».

L'aide apportée est de 12 000 € dégressif sur 5 ans. Pour un emploi à forte utilité sociale 12 000 € pendant 3 ans. La DDJS peut apporter également son aide sous forme de

« vacances » aides ponctuelles notamment par exemple pour les grandes manifestations pour un BE.

Parcours animation sport (PAS), s'il y a embauche d'un jeune en difficulté et que l'association lui facilite l'obtention d'un diplôme la DDJS, outre les subventions, aide à la recherche de crédits pour la formation.

#### Dossier :

Hervé Gouineaud attire l'attention des Présidents de Club sur la présentation du dossier qui doit être soigné. Rappeler le palmarès de l'association et détailler l'originalité des projets à mettre en avant. Le **budget de l'action** doit être bien bouclé avec le budget prévisionnel du club.

Il conseille également de s'assurer de l'arrivée du dossier et d'en suivre l'instruction. Pour les nouveaux clubs, il faut demander un n° de siret délivré par la Préfecture pour percevoir les subventions .

#### Renseignements auprès de :

M. Hervé Gouineaud

M. Gérard Prieur, pour les projets, spécialiste de tous types d'associations sportives.

---

## Assemblée Générale

---

La Présidente remercie les Présidents de Club de leur présence, le représentant de la DDJS, Jean-Louis Ruault, Président et les archers du nouveau club de l'Ile de Ré pour leur accueil. Nelly Veillet observe que la Ligue n'est pas présente.

Le quorum étant atteint ouverture de l'Assemblée générale par la Présidente. Validation du procès verbal de l'AG 2008 à l'unanimité.

16 clubs présents, ou représentés, sur 18 (61 voix) soit 58 voix votantes.

Absence de Nieul sur Mer : 2 voix

Oléron : 1 voix

6 pouvoirs :

Jérôme Pitor (Périgny) pour Rochefort

Valérie Gustave (St Jean d'Angély) pour Saint Jean d'Angély

Mme Le Goff (Pons) pour Pons

Hubert Puille pour Aytré

Gérard Hercheux (Aifrefeuille) pour Aigrefeuille

Patrick Massé (Surgères) pour Surgères.

### Lecture des différents rapports

#### • **Rapport moral de la Présidente**

joint dans le dossier de l'AG, elle remercie tous les membres du Comité Directeur, les Clubs et le travail d'une équipe soudée. Nelly Veillet indique l'évolution du nombre de licenciés + 92 au titre de la saison 2009 et la création du nouveau club de l'Ile de Ré. C'est une récompense pour les clubs et le CD qui montre que le département sait valoriser la discipline, accueillir, former et donner l'envie de pratiquer le tir à l'arc.

Vote :

Contre 0 - Abstention 0 - Pour 58 voix, Rapport adopté à l'unanimité.

#### • **Rapport d'activité**

joint dans le dossier de l'AG.

La secrétaire fait lecture des actions du CD pour la saison sportive 2009.

Il ne donne pas lieu à vote, son but est

informatif.

- **Rapport financier**

joint dans le dossier de l 'A.G.

Le Trésorier donne lecture de son rapport avec le détail des comptes qui sont joints en annexe. Le CD finit l'exercice avec un solde très positif cette année encore soit 4 000 €. Jaquotte Grosjean, vérificateur aux comptes donne quitus pour la bonne tenue des comptes.

Le rapport ne soulevant aucun commentaire, il est procédé au vote :

Contre 0 - Abstention 0 - Pour 58 voix,  
Rapport adopté à l 'unanimité.

- **Rapports de la commission sportive et des sous commissions**

Joint dans le dossier de l 'A.G.

Michel Grosjean remercie les différents responsables des sous commissions pour leur engagement et leur travail au sein de cette commission.

Il remercie également Déborah Courpron, ADS recrutée en novembre 2009 pour sa compétence et son professionnalisme notamment au niveau de l'équipe départementale.

Des actions ont été renouvelées et d'autres projets ont vu le jour notamment en matière de formation : équipes départementales, Cheusse, arc à poulies, stage mental reporté par manque de participants et le stage « Baby arc » programmé en début de saison 2010.

Tous les documents concernant le stage « Boyardville » sont en ligne sur le site du CD.

### **Rapport de la S/commission Référant**

**Arbitre** : Michel Cuvelier rappelle que depuis le 1er septembre 2009 les clubs qui n'ont pas d'arbitre ne peuvent plus organiser de concours qualificatif. Les examens ont lieu en Avril et Novembre 2010.

- **Rapport de l 'ADS**

joint au dossier de l 'A.G.

Deux grandes actions pour la saison 2009 : l'équipe départementale et le développement du tir à l'arc.

Déborah Courpron a mis en place des programmes d'entraînements par rapport aux objectifs des jeunes archers avec le soutien de leur entraîneur de club. Des compétitions et le stage de Cheusse ont été inclus dans leur saison, soit :

- 11 regroupements
- stage de 3 jours à Cheusse
- 6 compétitions

La majorité du groupe a respecté et suivi les programmes malgré quelques irrégularités dans la pratique des exercices donnés.

Concernant le développement les objectifs étaient :

- ✓ sensibiliser les plus jeunes à la pratique du tir à l'arc
- ✓ découvrir un sport non pratiqué à l'école
- ✓ faire découvrir les différentes disciplines
- ✓ pratiquer le tir compétitif avec la mise en place d'un raid.

Toutes ces actions ont eu du succès puisque les actions ont été renouvelées pendant l'été et même certaines n'ont pu aboutir par manque de disponibilité de Déborah Courpron.

**Rapport de la commission Site Internet :**  
joint au dossier de l'AG.

Après une année de fonctionnement le constat est globalement positif et a permis au CD d'améliorer sa communication envers les Présidents de Club et les archers. Une moyenne de 540 visiteurs par mois se sont connectés au site pendant sa première année d'existence.

De nombreuses améliorations sont encore à apporter et des pages à créer. Aussi Cyrille Ospel, responsable de cette commission, fait appel à des archers disposant de connaissances en « joomla » et qui seraient intéressés pour la finalisation de ce site.

\* \*  
\*

La Présidente informe les arbitres que le CD a décidé de prendre en charge les repas, sur justificatif à hauteur de 15 € lors des réunions organisées par la Ligue. Elle observe que la Ligue pourrait les prendre en charge.

Nelly Veillet conseille aux arbitres de demander un double justificatif (pour le club pour la partie restant à la charge de l'arbitre et le CD) et de transmettre un justificatif directement au Trésorier du CD.

Les jeunes arbitres ne sont pas pris en charge par la Ligue ni pour les déplacements, ni pour les repas. Leur repas sera pris dans les mêmes conditions que les arbitres adultes par le CD.

La Présidente présente les **actions prévisionnelles pour l'année 2010** qui normalement devraient être présentées avec le rapport de la Présidente et donc soumises au vote (observation de la DDJS). A sa

décharge, Nelly Veillet souhaitait laisser le soin de la décision de la poursuite desdites actions au nouveau (ou à la nouvelle) Président(e) en raison des élections.

**Contrat de Déborah Courpron :** Le CD est dans l'obligation de transformer le CDD en CDI. Il est également envisagé, avec l'accord de Déborah que le CD lui paie directement les salaires avec des chèques emploi-service. Cette gestion ne changera rien pour elle.

Avec son accord, la gestion de Déborah par l'APSL pourrait être abandonnée ce qui permettrait au CD de ne pas payer les frais de gestion, 6 €/heure, et donc de faire un effort sur son salaire.

Déborah Courpron indique qu'elle n'a pas eu de problème avec l'APSL mais qu'elle est payée avec retard avec des demi-heures non payées, donc de nombreuses relances de sa part.

Dans le cas d'un paiement des salaires par les chèques emploi-service le CD devient employeur directe. Avec ce dispositif, toutes les charges sociales sont calculées (SS, URSAFF, congés payés, retraite...). Le club de Saintes a opté depuis plusieurs années pour ce système et en est satisfait.

Nelly Veillet soumet au vote la prise en charge du paiement des salaires de l'ADS :  
Contre 0 - abstention 0 - Voté à l'unanimité.

Concernant le CDI : le contrat devra spécifier le volume d'heures pour le CD, pour le développement du tir à l'arc et le nombre d'heures supplémentaires. S'il y a plus d'heures, un avenant au contrat pourra être fait. Ce projet est soumis au vote :  
Contre 0 - abstention 0 - Voté à l'unanimité.

Le CD fait tout de même un complément d'information concernant le paiement des

salaires par chèques emploi-service. Philippe Chassart en affine la faisabilité d'autant qu'Hervé Guineaud demande de rester prudent et vigilant sur ce dispositif.

Nelly Veillet précise que le nouveau Bureau se renseignera auprès de la FFTA.

Déborah Courpron s'est engagée auprès de la Ligue et a un autre CDI qu'elle a d'ailleurs diminué. La Présidente observe que ce n'est pas très sympathique pour le CD puisqu'elle ne peut pas remplir ses missions de développement par manque de disponibilité.

Nelly Veillet pose la question de savoir si l'on recherche un autre BE pour le CD ? Les finances le permettent et le CD perçoit des subventions pour le développement.

Cette année Déborah arrête le développement local et souhaite un nombre d'heures suffisant pour le CD. Néanmoins son planning reste chargé et elle n'est pas libre les après-midis pour aller dans les écoles.

A la réflexion du CD :

- ✓ lui donner des orientations
- ✓ déterminer un volume d'heures en fonction de son emploi du temps
- ✓ où peut-elle aller ?
- ✓ en amont travail administratif pour le développement du tir à l'arc.

### **Challenge par équipe :**

Création de compétitions amicales par équipes dans le département de la Charente-Maritime. Tous les archers de la catégorie Cadet à Vétéran sont concernés.

Organisation :

- . 3 tirs sur l'honneur à 18 m dans le club
- . phase finale à 50 m en extérieur

La Présidente indique que le CD prend les frais

d'organisation à sa charge. La 1ère mouture sera mise sur le site du CD. Cyrille Ospel fait appel à un club pour organiser la finale - mai-juin selon le calendrier des compétitions - tout en permettant à ce club de pouvoir tirer. Un arbitre du département sera convoqué. Nelly Veillet insiste sur le fait que ce challenge reste une rencontre amicale inter-clubs du département.

**Journées évènementielles** : restent d'actualité en raison du succès remporté et de l'évolution du nombre de licenciés.

### **Formation :**

- ➔ Baby arc programmée pour le 17 octobre.
- ➔ Formation informatique d'un membre pour le site du CD
- ➔ Stage « préparation mentale » déjà programmé le 31 janvier 2010 à confirmer ou à annuler auprès de l'intervenant

### **Budget prévisionnel :**

Joint au dossier de l'AG

Le Trésorier indique que la part du salaire de l'ADS est la plus importante suivi des stages.

La Présidente soumet ce budget prévisionnel au vote :

Contre 0 - abstention 0 - Voté à l'unanimité.

### **Remise des récompenses aux archers ayant fait un podium aux championnats de France :**

La Présidente remet un chèque de 120 € aux récipiendaires :

Béatrice Martineaud, senior - Saintes  
3ème tir 3D

Lucie Massias, junior - Aulnay

3ème tir campagne  
Florian Tantin, cadet - Aulnay  
1er tir campagne  
Jean-Marc Beaud, senior arc à poulies -  
Périgny 2ème tir FITA.

---

## Élections

---

2 scrutateurs sont nommés : Béatrice  
Martineaud (Saintes) et Lucie Massias  
(Aulnay).

Candidatures :  
Présidents :  
Geneviève Freund et Michel Grosjean

Membres :  
Jérôme Pitor et Katia Raffault

**1er vote** : pour les trois candidats membres  
du bureau :  
Geneviève Freund  
Jérôme Pitor  
Katia Raffault

Nombre de voix obtenues :  
Geneviève Freund : 55 voix  
Jérôme Pitor : 58 voix  
Katia Raffault : 56 voix

Les trois candidats sont élus à l'unanimité.

**2ème vote** : élection du (ou de la) Président(e)  
par les membres du bureau :

Geneviève Freund : 6 voix  
Michel Grosjean : 5 voix

Geneviève Freund est élue Présidente par les  
membres du bureau.

Michel Grosjean nous informe qu'il donne sa  
démission car il ne cautionne pas l'élection de  
Geneviève Freund en raison de son mandat à la

Ligue Poitou-Charentes de Tir à l'arc.

**3ème vote** : L'élection de Geneviève Freund  
en tant que Présidente doit être confirmée  
par les Présidents de Clubs selon les statuts.  
Ce vote est effectué par oui ou par non :

31 oui - 25 non - 1 bulletin blanc  
soit au total 57 voix exprimées.

Geneviève Freund est élue.

---

## Questions diverses

---

- ◆ Jean Bégué, Président du Club de  
Saintes demande la création d'un  
Groupe de Travail concernant le quota  
des concours nature, campagne et 3D.  
En effet, il y a peu de concours  
qualificatifs nationaux et les archers  
sont obligés d'aller hors Ligue. Le CD  
fera un courrier pour appuyer sa  
demande.
- ◆ Boyardville : Suite à la démission de  
Michel Grosjean, le stage jeune à  
Boyardville pourrait être annulé. Les  
pénalités seraient alors de - 400 €.   
Jérôme Pitor propose son aide.
- ◆ Michel Cuvelier : le calendrier  
extérieur sera entériné le jour de la  
réunion du comité directeur.  
FITA Chpt départemental à AYTRE  
Fédéral Chpt départemental à ROYAN  
Tir nature Chpt départemental à  
SAINTES
- ◆ **Intervention du représentant de  
la DDJS**

Hervé Guineaud souhaite la bienvenue au club  
de l'Ile de Ré et la continuité des podiums aux

championnats de France.

Message à Déborah Courpron de son intention de lui apporter aide et conseil.

Il félicite Nelly Veillet pour son bilan positif au regard de l'augmentation du nombre de licenciés, de la trésorerie confortable qui est essentielle, pour les nouveaux clubs qui se créent et enfin pour le site internet qui fonctionne.

Le programme d'activité du CD n'a fait que se développer sous la présidence de Nelly Veillet toujours à l'avant. Hervé Guineaud a vu l'amour qu'elle porte à sa discipline. Les orientations prises avec la DDJS étaient les bonnes et la félicite pour sa disponibilité et précise qu'il était agréable de travailler avec elle.

Pour la nouvelle équipe, Hervé Guineaud reste à l'écoute et souhaite poursuivre dans la voie que Nelly Veillet a donnée et félicite la nouvelle Présidente, qu'il l'attend pour une analyse, un diagnostic de la discipline et pour travailler sur le grand chantier tel que la « tête de réseau ».

Merci pour terminer sur un mot simple.

Nelly Veillet remercie Hervé Guineaud pour son intervention.

\_\_\_\_\_

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30

La Présidente

La Secrétaire

Nelly Veillet

Ferande Mattéra